



4 rue Henri IV
CS 77509
64075 PAU CEDEX

Tél. 05.59.02.00.24
Fax. 05.59.27.15.19



Premier ministre

COMMISSARIAT
GÉNÉRAL
À L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES

Contrat de Ville 2015-2020 Agglomération de Pau

Appel à projet 2017

à destination des acteurs sur
les deux quartiers prioritaires
de la politique de la ville

Sommaire

<u>1.</u>	LE CONTEXTE	p 3
<u>1.1.</u>	Un contrat unique qui s'appuie sur un projet de territoire social et urbain intégré	p 3
<u>1.2.</u>	Un engagement des partenaires sur la mobilisation du droit commun	p 5
<u>2.</u>	QUI PEUT REpondre A L'APPEL A PROJET 2017 DU CONTRAT DE VILLE ?	p 5
<u>3.</u>	QUELS SONT LES TERRITOIRES CONCERNES PAR L'APPEL A PROJET ?	p 5
<u>4.</u>	LES ORIENTATIONS DE L'APPEL A PROJET 2017	p 8
<u>4.1.</u>	Le pilier cohésion sociale	p 8
<u>4.2.</u>	Le pilier emploi et développement économique	p 11
<u>5.</u>	LES CRITERES D'EXAMEN DES DOSSIERS DEPOSES	p 13
<u>6.</u>	LES ETAPES DE DEPOT DES PROJETS	p 14
<u>7.</u>	CALENDRIER ET CONTACTS	p 14

1. LE CONTEXTE

1.1. Un contrat unique qui s'appuie sur un projet de territoire social et urbain intégré

Le chapitre II de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit le nouveau cadre contractuel de la politique de la ville et précise les modalités de participation citoyenne à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des nouveaux contrats.

Le Contrat de ville est conçu comme un outil de mise en cohérence et d'articulation des différentes politiques de développement social et urbain à l'échelle de la ville et de l'agglomération. Il constitue le cadre de mise en œuvre du projet de cohésion sociale en faveur des quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires et de leurs habitants.

Pour rappel, les piliers et les axes transversaux du contrat de ville sont au nombre de trois :

3 PILIERS STRUCTURANTS
Le pilier cohésion sociale vise à réduire les écarts de réussite scolaire, à la mise en place d'espaces et d'actions dédiés aux familles, à la prise en compte des jeunes comme une richesse pour le territoire et limiter le non recours aux droits pour les habitants.
Le pilier emploi et développement économique vise à réduire les écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération et à favoriser la création d'activités économiques et commerciales dans les territoires politique de la ville.
Le pilier cadre de vie et renouvellement urbain vise à améliorer de manière significative la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires et l'attractivité des quartiers. Cela passe par l'amélioration de l'habitat et la qualité urbaine, par une action volontariste sur le peuplement des quartiers et par une bonne gestion urbaine et sociale.

Le contexte de raréfaction des finances publiques et les logiques de péréquation conduiront, en 2017, à une **sélectivité encore plus exigeante des projets**. Le renouvellement de projets soutenus par la politique de la ville ne saurait ainsi être automatique. Une vigilance et un soutien particulier seront portés sur les projets innovants susceptibles de répondre aux problématiques identifiées par le contrat de ville 2015-2020.

Par ailleurs, **l'égalité entre les femmes et les hommes** constitue un droit fondamental qui peine encore, entre autres au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville, à devenir une réalité dans un contexte marqué par la précarité, l'isolement, les freins à la mobilité sociale et géographique et les préjugés persistants. De la même manière, **la lutte contre les discriminations** constitue un champ d'intervention prioritaire au sens large du terme, et particulièrement en ce qui concerne les domaines de l'emploi et de l'insertion, du logement, de la santé, de la culture ou de l'accès aux droits.

Enfin, dans le cadre de l'appel à projet 2017, le pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » sont fusionnés. En effet, les actions répondant à l'axe du cadre de vie et du renouvellement urbain sont définies dans le Programme de Rénovation Urbaine.

4 AXES TRANSVERSAUX DU CONTRAT DE VILLE

L'égalité entre les femmes et les hommes

C'est un droit fondamental qui peine encore dans les quartiers politique de la ville (comme ailleurs) à devenir une réalité dans un contexte marqué par la précarité, l'isolement, les freins à la mobilité sociale et géographique et les préjugés persistants. Les femmes ont parfois du mal à trouver leur place dans l'espace public, à accéder aux droits et aux services et à prendre part aux dispositifs participatifs. Les inégalités sont particulièrement persistantes dans le domaine de l'emploi et de l'activité économique. La prise en compte de cet axe implique un meilleur recueil des données sexuées afin de rendre visible les situations d'inégalités.

La prévention et la lutte contre les discriminations

Au sein du contrat de ville elles nécessitent une approche intégrée et transversale. L'essentiel des discriminations étant systémiques, une réflexion commune doit conduire à un diagnostic partagé mettant en lumière les situations vécues et permettant de prendre la mesure de la nature, de l'ampleur et des mécanismes à l'œuvre. Cette réflexion doit déboucher sur des actions concrètes réparties dans les différents axes : scolarité, éducation, emploi, accès aux droits et aux services, accès au logement... Appréhender la question de manière transversale nécessite toutefois de construire une dynamique locale garantissant la pérennité dans le temps de la prise en compte de la question.

La jeunesse

Elle apparaît comme une thématique transversale et prioritaire. Elle fait l'objet d'une attention particulière pour chacun des piliers. Elle couvre une large tranche d'âge allant de l'enfance aux jeunes adultes ce qui permet à la fois de conduire une action éducative et préventive. Du côté des enfants, l'accent sera mis sur la réussite éducative et le soutien à la parentalité. Du côté des adolescents et jeunes adultes, une attention particulière sera portée aux jeunes en risque de décrochage ou rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle. Les adolescents et jeunes adultes apparaissent en effet comme un public particulièrement fragilisé par les difficultés sociales du territoire, dans tous les domaines : la formation professionnelle, l'emploi, le logement et l'habitat, la formation, la santé, l'insertion sociale, la culture...

La citoyenneté, les valeurs républicaines et la lutte contre les phénomènes de radicalisation

A la suite des vagues d'attentats qui ont frappé le pays et visé les valeurs républicaines françaises, un axe transversal a été ajouté dans l'appel à projet depuis 2016. En effet, la politique de la ville doit permettre et encourager le dialogue avec les habitants, la promotion de la citoyenneté et des valeurs républicaines, et l'amélioration des outils pour échanger librement, en particulier avec la jeunesse et les populations les plus fragiles.

1.2. Un engagement des partenaires sur la mobilisation du droit commun

Pour réduire les inégalités dont souffrent encore trop souvent les habitants des quartiers défavorisés et restaurer ainsi l'égalité républicaine entre les territoires, la politique de la ville mobilise des crédits spécifiques, et repose prioritairement sur l'engagement des crédits de droit commun destinés à être déployés sur l'ensemble du territoire national. Cependant, il ne s'agit pas d'opposer ces moyens mais bien de les articuler. Ainsi, la loi de programmation pour la ville réaffirme le principe d'additionnalité de la politique de la ville.

Mobiliser le droit commun est ainsi devenu une gageure des démarches de mise en œuvre de la politique de la ville. Aujourd'hui cet objectif est de nouveau affirmé avec plus de force du fait, à la fois, de la réduction des crédits et des territoires prioritaires, et de la difficulté à faire décroître les inégalités sociales entre les territoires.

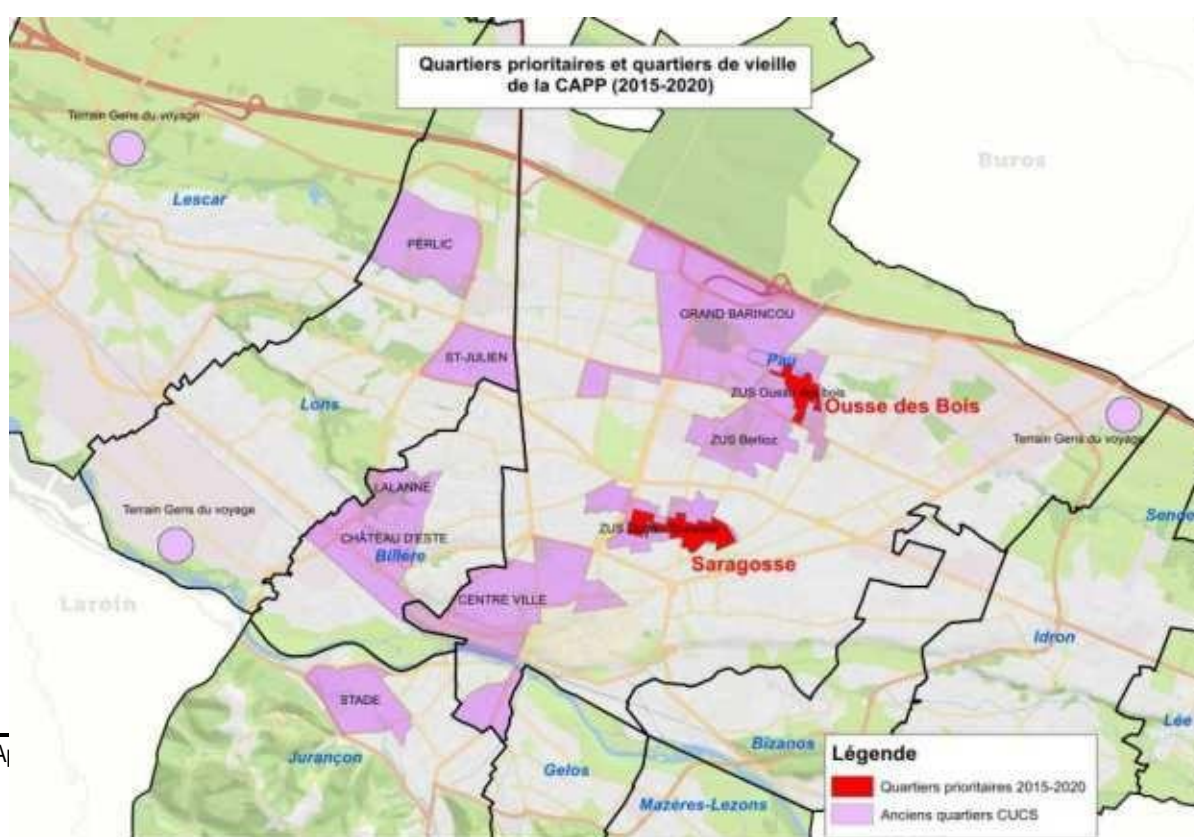
2. QUI PEUT REpondre A L'APPEL A PROJET 2017 DU CONTRAT DE VILLE ?

L'appel à projet s'adresse aux associations (loi 1901), aux collectivités territoriales, aux bailleurs sociaux, aux établissements publics et aux autres organismes à but non lucratif, dans la mesure où leur action intervient en direction des habitants des quartiers de la géographie prioritaire de la politique de la ville (quartiers politique de la ville et territoires vécus).

3. QUELS SONT LES TERRITOIRES CONCERNES PAR L'APPEL A PROJET ?

La réforme de la politique de la ville s'appuie sur une nouvelle géographie prioritaire. Elle a été établie par décret du 3 juillet 2014. L'article 5 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a pour objectif de définir les « quartiers prioritaires de la politique de la ville » se substituant aux zones urbaines sensibles (ZUS), aux zones de redynamisation urbaine et aux quartiers des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) situés hors ZUS.

Avec l'application de la loi du 21 février 2014, la géographie prioritaire de l'Agglomération de PAU est fortement réduite. Seuls deux quartiers prioritaires ont été retenus : Ousse des Bois et une partie du quartier Saragosse.



Ces territoires vont pouvoir bénéficier des moyens suivants :

- Un droit commun renforcé,
- Les crédits spécifiques de l'État pour la politique de la ville,
- Les crédits FSE et FEDER qu'ils soient fléchés politique de la ville ou non.

Le quartier Dufau-Tourasse-Saragosse figure parmi les 200 sites éligibles pour les projets d'intérêt national du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain. Cette opportunité constitue une occasion pour la Communauté d'Agglomération de PAU de définir un projet de renouvellement urbain susceptible d'aider à corriger les problématiques constatées sur le territoire Dufau-Tourasse en matière de mixité sociale, aménagement urbain, qualité et adaptation des équipements et de l'habitat aux besoins de la population, maintien et développement de l'activité économique. L'appréhension du territoire vécu par ailleurs offre une souplesse pour la prise en compte des besoins d'intervention sur les équipements publics accueillant des habitants des quartiers prioritaires et pour autant situés en dehors de leur périmètre.

Focus sur les Maisons du Citoyen

Dans le but de favoriser les démarches et services aux usagers, et d'améliorer les accès aux droits, notamment les plus fragilisés, la ville de Pau a programmé l'ouverture de lieux d'accueil de proximité. L'ouverture de trois Maisons du Citoyen est à l'étude et en préparation depuis 2015 :

- quartier Saragosse,
- quartier Ousse des Bois,
- centre-ville (territoire de veille).

Ces trois équipements de proximité sont destinés à tous les habitants de la ville et au-delà pour certains services.

Lieux de ressource, d'accueil, d'écoute, d'orientation et d'inscriptions, les Maisons du Citoyen permettent de faciliter l'accès aux services publics, aux droits sociaux et juridiques, et de faciliter le lien aux structures de droit commun. Elles regrouperont dans une même entité des professionnels de la réussite éducative, du soutien à la fonction parentale.

- La Maison du Citoyen Saragosse est ouverte depuis le 9 novembre 2016. Elle fonctionne en journée continue de 9h30 à 16h30 les mercredis, jeudis et vendredis. Elle compte actuellement vingt-trois prestations des services de la ville, de l'agglomération ou des partenaires associatifs. Les partenaires nationaux (CAF, Pôle emploi, CPAM, CARSAT) rejoindront le programme au cours de l'année 2017. La labellisation Maison de Service au Public est en cours d'instruction.
- L'ouverture de la Maison du Citoyen Ousse des Bois est prévue à la fin du mois de janvier 2017. Son développement s'établira en cohérence avec les activités du centre social du Hameau.
- Le troisième équipement est projeté dans le cadre du programme de réaménagement du Complexe de la République, à l'horizon 2019.

Les actions proposées par les opérateurs pourront utilement s'inscrire et être localisées dans les Maisons du Citoyen.

Précision

Un appel à projet spécifique à la question des discriminations et de l'égalité femmes/hommes concernant les **territoires de veille** sera lancé au mois de mars 2017.

4. LES ORIENTATIONS DE L'APPEL A PROJET 2017

Pilier	Orientations stratégiques		Objectifs opérationnels
Cohésion sociale	Lutter contre les phénomènes de pauvreté et d'inégalités sociales	Limiter le non recours aux droits pour soutenir les dynamiques d'insertion et d'émancipation des personnes en situation de précarité ou d'exclusion	
	Favoriser la réussite éducative et scolaire des enfants et des adolescents	Réduire les écarts de réussite scolaire	
		Assurer une meilleure cohérence dans l'offre d'accompagnement périscolaire	
	Améliorer la prise en charge éducative par le biais d'actions sportives, culturelles, artistiques et de loisirs	Valoriser et soutenir les parents dans leur rôle de premier éducateur	
Emploi et développement économique	Favoriser la qualification professionnelle et l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires	Agir pour lever les freins d'accès à la formation et à l'emploi	
		Agir pour favoriser l'accès à la formation et à l'emploi	
	Favoriser le développement économique dans les quartiers prioritaires	Mettre en œuvre une démarche coordonnée pour la création d'entreprise	
<p>Axes transversaux (cf. annexes 1 & 2)</p>			
<ul style="list-style-type: none"> • L'égalité entre les femmes et les hommes • La prévention et la lutte contre les discriminations • La jeunesse • La citoyenneté, les valeurs républicaines et la lutte contre les phénomènes de radicalisation 			

4.1. Les priorités d'action du pilier cohésion sociale dans le cadre de l'appel à projet 2017

Les objectifs prioritaires de ce pilier visent à renforcer le soutien aux populations les plus fragiles, accompagner la réussite éducative et la parentalité, garantir et promouvoir le « vivre ensemble » et la participation citoyenne.

Les priorités d'actions de l'appel à projet 2017	Les critères d'évaluation
<u>Soutien aux populations les plus fragiles</u>	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer les connaissances des différents acteurs sur les différents dispositifs et droits fondamentaux dans le cadre d'un primo-accueil ✓ Permettre aux habitants de mieux comprendre le fonctionnement et le rôle des institutions (création d'outils innovants, acquisition des repères sociolinguistiques, développer les outils numériques) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre de personnes isolées repérées ✓ Nombre de mise en relation ou de résolution lors des primo-accueils ✓ Augmentation du nombre de bénéficiaires s'adressant aux organismes sans passer par une structure de proximité.
<u>Accompagner la réussite éducative</u>	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ S'appuyer sur les actions de médiation et mise en synergie des acteurs dans le cadre du PRE ✓ Soutenir les actions d'accompagnements à la scolarité en lien avec les établissements scolaires et les parents ✓ Articuler les actions REP selon le référentiel : poursuivre les actions formations sur le climat scolaire et soutenir la co éducation ✓ Mettre en œuvre des projets transversaux impliquant l'ensemble des parties prenantes (école, famille, temps libre) ✓ Prévenir l'absentéisme et le décrochage scolaire en travaillant sur les différents facteurs de décrochage (estime de soi, orientation subie,...) et avec les acteurs socio-éducatifs du territoire et les familles ✓ Améliorer et élargir l'offre périscolaire (activités innovantes) liée au numérique ✓ Développer des actions de médiation et hors les murs pour mieux accompagner les publics éloignés des équipements dédiés 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réduction des écarts scolaires entre les établissements du REP et ceux hors REP ✓ Bilan actions CLAS ✓ Espace parents au sein des établissements : nombre, fréquentation ✓ Evénements, cycle de conférence ✓ Prévention de l'absentéisme dès l'élémentaire ✓ Bilan des contrats d'accueil des collégiens exclus temporairement ✓ Taux de participation des parents et degré d'implication ✓ Nombre de propositions innovantes dans le cadre du périscolaire ✓ Nombre d'enfants bénéficiant d'activités périscolaires n'ayant pas d'activités extrascolaires ✓ Nombre de licences ou adhésions pour l'année 2017/2018 ✓ Nombre d'actions de médiation auprès des publics éloignés ✓ Typologie de l'offre

Accompagner et soutenir la parentalité
Développer la prévention primaire

<ul style="list-style-type: none">✓ Développer les synergies entre acteurs et favoriser la création de lieux dédiés à la parentalité en lien avec les acteurs du territoire✓ Valoriser et soutenir les compétences des parents en travaillant sur des actions de « ressourcement » (estime de soi, coaching parental,...)✓ Proposer des ateliers, conférences, formations, espaces d'échanges (en privilégiant une approche globale) donnant des clefs de compréhension et des outils pragmatiques aux parents et aux professionnels de terrain autour des thématiques suivantes :<ul style="list-style-type: none">• les écrans, Internet et les réseaux sociaux, (formation d'acteurs, actions de prévention concertées privilégiant une approche globale) ;• le vivre ensemble, lutte contre la radicalisation et le repli identitaire, (formation d'acteurs, actions de prévention concertées privilégiant une approche globale) ;• le lien parent/école et le rapport des parents à la scolarité (s'appuyant sur les structures existantes : café des parents, coins parents, ateliers des parents, maison du citoyen, réseaux locaux parentalité) ;• l'égalité femmes/hommes, droits des femmes (notamment dans le cadre d'une programmation commune autour du 8 mars) ;• la discrimination sexiste, la lutte contre les violences (notamment dans le cadre d'une programmation commune autour du 25 novembre)	<ul style="list-style-type: none">✓ Mise en place « d'espaces familles »✓ Nombre de parents concernés✓ Nombre d'acteurs mobilisés autour des projets✓ Nombre de partenaires impliqués dans les projets✓ Nombre, pertinence et qualité des événements proposés✓ Niveau de cofinancements
--	--

Favoriser l'accès à la santé et à la prévention

<ul style="list-style-type: none">✓ Développer des ateliers de sensibilisation à l'équilibre alimentaire pour tous les âges✓ Promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives pour tous les âges✓ Développer des actions de sensibilisation à l'importance des rythmes de vie✓ Mettre en œuvre des ateliers sur le bon usage des écrans, d'internet et d'éducation aux médias pour les enfants, les adolescents, les parents✓ Développer des actions visant à lutter contre l'isolement et renforcer l'estime de soi auprès des publics les plus vulnérables✓ Développer des actions visant à sensibiliser les adolescents et jeunes sur les conduites à risques✓ Permettre aux professionnels de renforcer leurs compétences en matière d'accompagnement et d'orientation des publics sur les questions de santé et de santé mentale	<ul style="list-style-type: none">✓ Nombre d'actions mises en place auprès des publics✓ Taux de satisfaction des participants et évolution des connaissances✓ Nombre des personnes touchées et répartition par âge✓ Nombre de partenaires mobilisés pour les actions auprès des publics✓ Nombre d'actions à destination des professionnels✓ Nombre de professionnels touchés✓ Taux de satisfaction des professionnels participants et évolution des connaissances
--	---

Favoriser l'accès à la culture

<ul style="list-style-type: none">✓ Encourager les initiatives culturelles pour permettre aux personnes éloignées des équipements culturels de rencontrer les œuvres et les artistes et de se les approprier✓ Soutenir des projets innovants et exigeants permettant aux publics éloignés de la culture de développer leurs compétences psychosociales et aux enfants leur réussite éducative	<ul style="list-style-type: none">✓ Qualité et renommée des artistes et œuvres rencontrés✓ Capacité des projets à susciter l'ouverture et les échanges de proximité du public avec des œuvres et des artistes interprètes✓ Qualité de la médiation artiste proposée par les acteurs✓ Taux de participation des enfants, des jeunes et des familles aux actions culturelles✓ Nombre d'actions culturelles proposées✓ Taux de fréquentation des équipements culturels
--	--

Soutenir les initiatives et développer la capacité d'agir des citoyens

<ul style="list-style-type: none">✓ Développer des actions permettant aux jeunes de s'exprimer et que leur parole soit prise en compte✓ Renouveler les formes de participation et favoriser les initiatives co-construites pour impliquer les personnes que l'on ne voit jamais dans les structures	<ul style="list-style-type: none">✓ Lisibilité et valorisation des actions portées par les jeunes✓ Nombre d'habitants impliqués dans les ateliers citoyens✓ Taux de fréquentation de la maison du citoyen✓ Nombre de projets issus des ateliers
--	--

4.2. Les priorités d'action du pilier emploi et développement économique dans l'appel à projet 2017

L'objectif du pilier emploi et développement économique consiste à réduire les écarts de taux d'emploi entre les territoires politique de la ville et l'agglomération, en particulier au bénéfice des jeunes et des femmes en intégrant la lutte contre les discriminations.

Il s'agit d'une part d'améliorer l'employabilité des personnes les plus éloignées de l'emploi en agissant sur les freins à l'accès à l'emploi (développer la mobilité, travailler sur l'accès aux soins et la prévention santé, faciliter les modes de garde, lutter contre toute forme de discriminations d'accès au droit, à l'emploi...).

Il s'agit également de proposer des parcours d'insertion adaptés aux difficultés socioprofessionnelles rencontrées par ces publics en développant et en renforçant l'offre d'insertion du territoire (insertion par l'activité économique, chantier d'insertion, chantier qualification 2^{ème} chance,...)

L'accès à l'emploi des jeunes constitue tout particulièrement un objectif prioritaire.

Les jeunes apparaissent comme un public particulièrement fragilisé par les difficultés sociales du territoire, dans tous les domaines : la formation professionnelle, l'emploi, le logement et l'habitat, la formation, la santé, l'insertion sociale et la culture...

Ces évolutions interpellent les politiques publiques et posent la question d'agir de manière volontariste sur ce public.

L'accès à l'emploi des jeunes interroge particulièrement :

- La scolarité et la formation : orientation, qualification, apprentissage
- Les freins spécifiques à l'emploi : mobilité, accès au logement, santé, discriminations,...
- La connaissance et l'appropriation des codes de l'entreprise

Compte tenu de la particularité de la pyramide des âges du bassin d'emploi, une attention particulière sera portée sur les actions innovantes visant à répondre aux enjeux et au développement de l'emploi des seniors.

Priorités d'actions	Critères
<u>Favoriser la qualification professionnelle et l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires</u>	
<p>Cet objectif concerne l'ensemble des freins, et plus particulièrement ceux liés :</p> <p><u>A la personne</u> (mobilisation, confiance en soi, santé, maîtrise de la langue française et des savoirs de base)</p> <p><u>A son contexte</u> (situation familiale, mobilité, logement)</p> <p><u>A l'emploi</u> (projet professionnel, expériences, formation et qualification)</p> <p><u>Il peut s'agir de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer les actions d'information et de découverte des métiers ✓ Permettre l'appropriation des codes de l'entreprise et le développement des compétences adaptées au monde du travail ✓ Assurer une médiation par les structures d'animation présentes sur les quartiers pour orienter les publics vers les dispositifs d'accompagnement emploi/formation existants ✓ Animer des ateliers pour l'appui à la recherche d'emploi ✓ Développer des actions de formation et proposer des emplois adaptés aux publics et aux besoins de main d'œuvre du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre et typologie de personnes visées (genre, âge, niveau de qualification) ✓ Partenariats mis en œuvre pour la réalisation de l'action et la prise en compte du projet et de la situation de la personne dans sa globalité ✓ Nombre d'entreprises mobilisées pour le développement d'actions favorisant l'accès à l'emploi/formation ✓ Dimension collective des actions proposées ✓ Mesure des évolutions constatées pour la résolution des problématiques ✓ Taux d'accès à l'emploi/qualification
<u>Favoriser le développement économique dans les quartiers prioritaires</u>	
<p>La mise en œuvre d'une démarche coordonnée à l'échelle des quartiers prioritaires doit permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibiliser les habitants des quartiers à la création d'entreprise notamment les jeunes et les femmes ✓ Proposer un accompagnement des porteurs de projets issus des quartiers ✓ Identifier des porteurs de projets pour développer des projets en réponse aux besoins du territoire ✓ Proposer un accompagnement pour l'implantation d'activités économiques dans les quartiers : foncier, locaux, financement (prêt bancaire, financement participatif) ✓ Proposer un suivi aux entrepreneurs démarrant leur activité 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre et typologie (genre, âge, niveau de qualification) de personnes visées par type d'action : sensibilisation, appui à la création, suivi ✓ Nombre d'activités créées (statut, secteur d'activités, emplois créés) ✓ Partenariats innovants mis en œuvre pour la mise en place d'actions coordonnées ✓ Concertation avec la population pour l'implantation sur les quartiers (besoin, attente, offre de services, financement participatif) ✓ Mesure de l'évolution de l'activité et taux de survie des entreprises

5. Les critères d'examen des dossiers déposés

Seuls les dossiers respectant les règles suivantes seront examinés :

1. Sur la forme

Le dossier de demande subvention doit être complet (ensemble des pièces à fournir transmises).
En cas de renouvellement d'une action, le bilan qualitatif, quantitatif et financier de l'action 2016 doit être transmis, au moment du dépôt de la demande.

Chaque opérateur devra veiller à prioriser ses propositions et ne pourra déposer que **3 actions maximum**.

2. Sur le fond

Les projets proposés doivent d'une part, concerner un public composé au minimum de 50% d'habitants des 2 quartiers prioritaires politique de la ville et territoires vécus et d'autre part, s'inscrire dans l'un des 2 axes (cohésion sociale / emploi et développement économique) déclinés sous formes de priorités d'actions.

Promouvoir l'expérimentation et l'innovation : sera portée sur les projets novateurs

Les projets doivent également **répondre au minimum à l'un des quatre objectifs transversaux** tels qu'ils sont déclinés dans les annexes 1 et 2 du présent appel à projet (cf. ci-après).

Ces éléments doivent être renseignés sur le dossier de subvention en cochant les cases appropriées.

Les projets auront vocation à :

- s'inscrire en complémentarité avec les différentes politiques publiques. Il ne s'agit pas de proposer une action supplémentaire concurrentielle mais de démontrer la cohérence globale et les coopérations avec les acteurs du territoire ;
- mobiliser un large partenariat local : une priorité sera portée sur les actions travaillées en réseau et co-construites par au moins 2 structures ;
- être élaborés en concertation avec les habitants. Les modalités d'implication de ces derniers devront être précisées ;
- rechercher en priorité des financements de droit commun. Les actions devront faire apparaître dans leurs budgets un co-financement au minimum de 50% (fonds propres, collectivités territoriales, État, financements privés,...). Cette règle sera appréciée par le Conseil d'Administration du GIP/DSU selon la taille de l'association. Les projets innovants pourront bénéficier d'une aide pouvant aller jusqu'à 80% du budget de l'action.
- proposer des indicateurs et des critères d'évaluation mesurables et pertinents (qualitativement et quantitativement) ;
- faire figurer, dans les budgets prévisionnels, les dépenses exclusivement imputées à l'action (recettes et dépenses spécifiques/charges de personnels spécifiques).

6. Les étapes du dépôt des projets

Les porteurs devront remplir le dossier de demande de subvention accessible sur simple demande au GIP/DSU de l'Agglomération de Pau :

Adresse : 4 rue Henri IV – CS77509 – 64075 PAU CEDEX

Mail : l.fauthoux@agglo-pau.fr

Tel : 05 59 02 00 24

7. Le calendrier et contacts

**Dépôt des dossiers par courrier électronique ou postal :
le 27 janvier 2017**

① l.fauthoux@agglo-pau.fr

Personnes à contacter

Renseignements sur le dossier, les
échéances, l'organisation
Laure FAUTHOUX
l.fauthoux@agglo-pau.fr

Baya SOKRI
b.sokri@agglo-pau.fr

Emploi, Insertion
Elodie DELERIS
e.deleris@agglo-pau.fr

Parentalité et Prévention
Patrice BADUEL
p.baduel@ville-pau.fr

Réussite éducative
Cécile MORICHON
c.morichon@agglo-pau.fr

Santé, non recours aux droits
Laure Carrère
l.carrere@agglo-pau.fr

Jeunesse
Anne-Sophie ANTOINE-ZATTA
a.antoine-zatta@ville-pau.fr

Offres culturelles et sportives
Laurent MEISSEL
l.meissel@agglo-pau.fr

ANNEXE 1

Précisions sur les objectifs transversaux du pilier **cohésion sociale**

Axes transversaux Pilier cohésion sociale	Orientations d'actions
Lutte contre les discriminations	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer une action éducative à la lutte contre les discriminations ✓ Sensibiliser et former les habitants et les acteurs professionnels à la lutte contre les discriminations ✓ Améliorer l'information sur les droits en matière de lutte contre les discriminations ✓ Organiser des événements grand public de sensibilisation à la lutte contre les discriminations
Égalité femme/homme	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prévenir la répétition de la violence chez les jeunes ✓ Former les professionnels des territoires concernés à l'égalité entre les femmes et les hommes afin de prévenir les rapports de domination entre les filles et les garçons, pouvant aller jusqu'à de la violence ✓ Coordonner une action éducative de formation à l'égalité filles/garçons ✓ Sensibiliser les professionnels à l'égalité ✓ Accompagner les familles monoparentales ✓ Renforcer l'action de soutien à la parentalité auprès des familles monoparentales ✓ Mettre en place des actions autour de la diversité (sociale, culturelle,...)
Jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Intervention des jeunes sur les espaces publics ✓ Participer à la création d'un dispositif d'animation itinérant ✓ Développement de la pratique sportive féminine dans les quartiers prioritaires en proposant des offres attrayantes et novatrices pour le public féminin afin de capter leur participation et ainsi augmenter leur taux de licence ✓ La promotion d'activités périscolaires de qualité dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs et mettant en valeur les notions de citoyenneté, de laïcité, de mixité, et du vivre ensemble ✓ La recherche d'une cohérence entre les dispositifs jeunesse existants (Contrat Éducatif Local (CEL) – Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) – Programme de Réussite Educative (PRE) – Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) – Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) – Projet Éducatif de Territoire (PEDT) – Projet Éducatif Local (PEL), Accès à la Culture)
Citoyenneté et valeurs républicaines	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faire en sorte que la jeunesse puisse s'approprier les principes fondamentaux de la République et qu'elle soit accompagnée dans ses démarches d'engagement citoyen ✓ Promotion de la laïcité ✓ Soutien aux parents dans leur mission éducative ✓ Formations des acteurs et intervenants ✓ Favoriser les dimensions pluri-partenariales (éducation populaire, éducation nationale, éducation spécialisée...)

ANNEXE 2
Précisions sur les objectifs transversaux du pilier **emploi et développement économique**

Axes transversaux Pilier emploi	Orientations d'actions
Lutte contre les discriminations	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Veiller strictement à l'application des principes de non-discrimination pour l'ensemble des actions, notamment dans la communication autour des actions, l'accès des publics aux actions... ✓ Mettre en œuvre des actions à destination des publics susceptibles d'être confrontés à la discrimination, notamment les publics ciblés concernant l'emploi : les jeunes, les femmes chef de famille monoparentale, les seniors ✓ Développer les actions de formation et de sensibilisation des personnels en charge des actions
Égalité femme/homme	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Veiller à développer l'accès des femmes, notamment chef de famille monoparentale, à l'ensemble des actions ✓ Veiller à la proportionnalité hommes/femmes dans l'accès aux actions ✓ Favoriser l'accès des femmes aux métiers réputés masculins et réciproquement ✓ Prendre en compte les freins spécifiques liés au genre
Jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Veiller à développer l'accès des jeunes à l'ensemble des actions ✓ Prendre en compte les freins spécifiques liés à l'âge ✓ Prendre en compte dans toutes les actions la problématique des codes de l'Entreprise et des comportements adaptés et inadaptés au monde du travail
Citoyenneté et valeurs républicaines	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Informer les publics sur leurs droits en matière d'accès au droit commun en matière d'Emploi/Formation ✓ Favoriser l'accès des publics au droit commun en matière d'Emploi/Formation ✓ Favoriser les actions permettant l'accès à des actions collectives pour agir sur l'isolement, la mobilisation et l'implication citoyenne
